

" LYAUTEY "

Symposium International

Organisé par
Le Centre d'Études d'Histoire de la Défense
et l'Association Nationale Maréchal Lyautey
École Militaire, Paris

" LE RABAT DE LYAUTEY " REFONDATION D'UNE CAPITALE

Saïd Mouline
Architecte, sociologue, linguiste

Paris, le 10 novembre 2006

Cette communication a été présentée, dans une forme initiale, en 2006 lors du Symposium international consacré à "Lyautey" , organisé par le Centre d'Étude d'Histoire de la Défense et l'Association Nationale Maréchal Lyautey, à l'École Militaire à Paris. Elle est partie intégrante des recherches menées par Saïd Mouline et Rémi Baudoui, dans le cadre du programme soutenu par la Fondation Getty de Los Angeles, sur le thème "*Architectures métissées et patrimoines partagés. Rabat : De la médina à la capitale du Protectorat Français au Maroc*".

" LE RABAT DE LYAUTEY REFONDATION D'UNE CAPITALE "

Saïd Mouline
Architecte, sociologue, linguiste

École Militaire, Paris le 10 novembre 2006

SOMMAIRE PROVISOIRE :

- 1./ Introduction**
- 2./ Lyautey et l'Urbs Condita**
- 3./ Le Rabat (Urbanité) précolonial(e)**
- 4./ Règles et réglementation d'urbanisation**
- 5./ Les principales orientations de la nouvelle capitale**
- 6./ Ville "indigène" et Ville européenne**
- 7./ Protection du patrimoine architectural**
- 8./ Rabat, la ville nouvelle**
- 9./ La Ville historique : Pas de dessein pour son destin**
- 10./ L'Avenue Dar al Makhzen**
- 11./ La Résidence Générale**
- XX/ La coulée de verdure**
- 12./ Le Port de Rabat**
- 13./ Lyautey, le retour**
- 14./ L'Exposition Coloniale**
- 15./ Lyautey de la Zaouïa aux Invalides**

LE RABAT DE LYAUTEY REFONDATION D'UNE CAPITALE

1./ Introduction

L'histoire urbaine de Rabat, de son site, de ses monuments, est l'histoire diachronique d'un lieu singulier porteur d'une passion partagée. En effet, près de huit siècles séparent l'édification, sur la rive gauche du Bouregreg, du noyau initial de la ville, la Qasba ou Ribat d'Abd al Moumen, fondateur de la dynastie almohade et celle de la Résidence Générale du Protectorat français au Maroc.

De ces deux périodes, le même site allait porter et préserver de manière forte et durable, d'une part, les témoignages d'une cité grandiose, restée inachevée, édifiée par Yacoub al Mansour, au XII^{ème} siècle. Cité projetée sur près de 450 hectares ceints d'une impressionnante muraille, pour être capitale d'un immense empire allant de la Castille à Tripoli. (1) D'autre part, la présence d'une ville, inspirée par Hubert Lyautey, premier Résident général du Protectorat français au Maroc, passionné de l'urbs condita, qui mit en œuvre, au début du XX^{ème} siècle, des principes pionniers en matière d'urbanisme et d'architecture modernes.

Entre ces deux phases déterminantes, Rabat allait recevoir, au XIV^{ème} quelques monuments et la nécropole mérinide de Chella puis, au début du XVII^{ème} siècle, une forte population de réfugiés musulmans et juifs chassés d'Andalousie qui s'installèrent dans une partie du cadre urbanisé au XII^{ème} siècle, sur une centaine d'hectares délimités par la muraille andalouse. Mais tout porte à croire cependant que le rêve de Rabat-capitale d'empire initié par Yacoub al Mansour, et arrêté à sa mort en 1199, allait être repris et réalisé par Lyautey dans la refondation de Rabat, capitale de l'Empire Chérifien à partir de 1912.

Comment est-on passé, en moins d'une génération, d'une ville précoloniale à l'émergence d'une capitale moderne, considérée, à bien des égards, comme une des grandes réussites de l'art urbain du début du siècle ? (2)

Comment vont s'articuler et se juxtaposer, coexister, s'affronter ou s'harmoniser les entités que forment spatialement, en autonomie et en interdépendance, la Qasba et les monuments almohades, la ville andalouse et la ville inspirée par Lyautey ?

Comment les monuments de Rabat révèlent-ils le passé ou engloutissent-ils le présent à travers les emblèmes et repères respectifs, de la grandeur almohade au XII^{ème} siècle, de la cité andalouse du XVII^{ème} siècle et de l'urbanisme et l'architecture mis en œuvre par Lyautey au début du XX^{ème} siècle ?

Telles sont les questions qu'aspire à formuler cette communication intitulée "Le Rabat de Lyautey : Refondation d'une capitale" en tentant d'y apporter quelque éclairage. Comment s'opère spatialement le métissage de deux cités qui vont "voisiner" (3) bien que les habitants de l'une d'elles n'existeraient que plongés dans une culture figée, une "culture inerte" (4) et n'auraient nullement, dans cette métamorphose, aucun véritable statut de citoyens.

2./ Lyautey et l'Urbs Condita

Par décret du 28 avril 1912, le général Hubert Lyautey est nommé Commissaire Résident général du Maroc. (5) Âgé de cinquante-huit ans, expérimenté et auréolé de gloire, il avait fait sienne la devise selon laquelle "l'architecture surtout, demeure l'une des vocations spécifiques de tout conducteur d'hommes qui prétend bâtir de l'histoire." (6) Vocation qui correspondait à une prédisposition précoce : "Quand j'étais enfant, je jouais au pays. Sur mon tas de sable, je dessinais des villes, des routes, des fleuves. Plus tard, on m'a donné des pays réels. J'ai continué le jeu. Il y a dans le monde vingt villes que j'ai dessinées. Puis on ne m'a plus laissé que ceci : un parc, un village, (...) Ça m'est égal, (...) Les questions d'échelle n'existent pas." (7) En débarquant le 13 mai 1912 à Casablanca, le général Lyautey a d'abord pour mission de pacifier le Maroc, mais il avait, au-delà de ses jeux d'enfants, des décennies durant, et dans diverses contrées, en Indochine et à Madagascar auprès de Galliéni, puis à Aïn Sefra en Algérie, eu le temps de pratiquer, d'affiner à échelle réelle et de publier ses objectifs, ses méthodes et ses dessins de villes de même qu'une stratégie d'occupation des territoires qui s'était révélée d'une grande efficacité.

Résident général et chef de l'armée, Lyautey prend une série d'options majeures qui vont provoquer des changements importants en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'architecture. Il décide du transfert de la capitale du pays de Fès à Rabat, de la création à 90 kilomètres au sud de Rabat d'un port moderne à Casablanca et, au nord, de celle d'une ville nouvelle qui portera son nom, jusqu'à l'Indépendance, Port Lyautey (Kénitra). Ces options engendrent un brusque déplacement du centre de gravité du pays vers le littoral atlantique. Le système des capitales régionales, notamment Fès et Marrakech, va laisser place à un axe urbain littoral, sur environ 130 kilomètres. Un demi-siècle plus tard, cet axe urbain littoral rassemblera plus de la moitié de la population urbaine du pays et environ le huitième de la population nationale sur une superficie inférieure au un centième du territoire marocain. Cette nouvelle répartition, ce nouvel ordre bipolaire composé d'une capitale administrative, d'une capitale économique et de divers satellites, conditionne, à ce jour, le développement spatial, social et économique du Maroc.

Une autre conséquence de cette décision est de l'ordre du symbole, sachant que jusqu'alors la capitale du Royaume chérifien était avant tout la ville où séjournait le Sultan et que ses déplacements d'une ville impériale vers une autre nécessitaient le déplacement du Makhzen avec tout ce que cela suppose. Le point de vue du Résident général a été le suivant : "Il n'est jamais venu à la pensée de personne de décapitaliser politiquement aucune des villes impériales du Maroc, résidences alternatives des Sultans qui continueront, dans l'avenir comme dans le passé, à séjourner successivement dans chacune d'elles, maintenant ainsi l'équilibre politique entre les diverses régions de cet Empire si composite, si différent, pour longtemps encore, de nos États centralisés d'Europe. Il s'agit d'une chose beaucoup plus simple : la fixation du siège des services administratifs qui ne sauraient être nomades et qui ne peuvent, de toute évidence, être placés ailleurs qu'à la côte, au sommet des axes commerciaux du Maroc, à proximité des grosses agglomérations européennes, des intérêts économiques prépondérants." (8) Compte tenu, d'une part, de la partition du Maroc entre le Protectorat espagnol au nord et au sud, du statut international de Tanger, compte tenu, d'autre part, de la vocation de Casablanca destinée à devenir, avec son grand port futur, le pôle majeur du développement du pays, le choix de Rabat est un acte fondateur de la nouvelle capitale. C'est le Rabat de Lyautey ou la refondation d'une capitale, comme le précise le sous-titre de cette communication. C'est-à-dire que la cité initiée et rêvée par Yacoub al Mansour, fin XII^{ème} siècle, allait devenir, au début du XX^{ème} siècle, le siège de la Résidence Générale et partant, le siège permanent des services administratifs du Protectorat. C'est en quelque sorte, pour l'ensemble du pays, la sédentarisation d'une capitale qui, jusqu'alors, était nomade et dont Lyautey allait à son tour rêver : " La ville arabe, le quartier juif, je n'y touche pas : je nettoie, embellis, fournis l'eau, l'électricité c'est tout...(.) La cité du Sultan, enclose entre murailles fauves, avec ses mosquées, ses palais, son harem, ses jardins royaux, je la respecte ; mais en face, dans le bled, je bâtis une autre ville...(.) " (9)

La matérialisation de cette nouvelle fonction de capitale sédentaire est très rapide. En effet, pour répondre aux exigences de gestion politique et de rationalisation administrative et économique, sont créés auprès de la Résidence générale et du Secrétariat général, au titre des administrations françaises, des directions néo-chérifiennes, soit près de dix directions ou Services administratifs centraux. (10) Fort de ce dispositif administratif, original et solide, Lyautey en tant que dépositaire de l'ensemble des pouvoirs de la République française dans l'Empire chérifien dispose réellement de toute latitude d'action. Il a sa capitale, qui n'est ni fictive ni fluctuante au gré de la cour impériale. Une capitale qui comprend sa Résidence Générale et, à proximité immédiate de cette Résidence, ses services administratifs centraux, militaires et civils, dont nous aborderons ultérieurement les caractéristiques architecturales et urbaines, esthétiques et symboliques. (11)

3./ Le Rabat précolonial

Il ne s'agit nullement ici d'une description exhaustive de la ville historique de Rabat au début du XX^{ème} siècle. Cependant des travaux et documents existent sur le Rabat des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, (12) ainsi que sur des cités musulmanes proches et qui ont été soumises à des puissances coloniales analogues. (13) De nombreuses publications, offrent des descriptions détaillées pour tenter de se

représenter le cadre bâti préexistant tel qu'il a été saisi et réintégré, à l'orée de la métamorphose de la cité projetée. Autrement dit, il s'agit d'essayer de comprendre comment la médina de Rabat va devenir précoloniale et prendre progressivement de nouvelles fonctions, une nouvelle configuration, un nouveau statut et un nouvel usage social, une nouvelle hygiène et un nouveau voisinage, etc. dans le Rabat de Lyautey, capitale du Protectorat français au Maroc.

Avant 1914, le panorama de ces deux villes blanches ceinturées de leurs murailles fauves, émergeant d'une nappe de verdure, composait une des plus belles fresques qu'il fût possible de contempler. De cette fresque, les Frères Tharaud feront une description poétique. (14) Les fortifications almohades encadrent dès le XII^{ème} siècle un trapèze irrégulier d'une superficie de 450 hectares, limité par l'Océan atlantique et le fleuve Bouregreg. A l'embouchure du fleuve, la Qasba des Oudaya, noyau initial de la cité, domine le fleuve dont elle commande l'entrée. De la même époque, date de la Mosquée de Hassan qui se déploie sur une esplanade de près de deux hectares et demi, ponctuée par un majestueux minaret inachevé qui domine le paysage de la cité. A partir de 1609, Rabat reçut une forte population de réfugiés musulmans chassés d'el-Andalous qui s'établirent dans la Qasba et à l'intérieur de l'enceinte almohade, dans sa partie nord-ouest, protégée par une nouvelle enceinte, la muraille andalouse. Cette dernière, d'une longueur de 1,400 mètres, relie une des portes de la médina à la falaise dominant le Bouregreg. Là est situé le nouveau Mellah de Rabat, construit d'une seule traite en 1808 sur une superficie d'environ 8 hectares. (15) Parallèles aux remparts almohades, des remparts alaouites plus à l'ouest ont délimité, au XVIII^{ème} siècle, une aire urbaine d'environ 840 hectares. (16)

Trois principales entités composent ainsi la ville historique : La Qasba, la ville andalouse et le Chella. D'une dizaine d'hectares, la Qasba, noyau initial fortifié de la cité, surplombe l'Océan et le fleuve. La ville andalouse, d'environ quatre-vingt-dix hectares, tourne le dos à la mer, là où prennent place de vastes cimetières marins. Elle comprend un certain nombre de 'houmas' ou entités socio-spatiales. (17) Plus au sud et hors remparts, se trouve le Chella, avec sa propre enceinte qui protège les ruines de l'antique ville romaine de Sala Colonia, la nécropole des Princes mérinides édifiée au XIV^{ème} siècle, de même que quelques zaouias qui recevaient encore des pèlerinages. Accolé au rempart ouest, le Palais impérial et ses annexes occupaient une superficie de 49 hectares. .

La trame de circulation au sein de la médina est constituée par les deux mouvements perpendiculaires (est-ouest et nord sud)). Cet axe de circulation sera repris tel quel dans l'ordonnancement de la ville nouvelle. C'est sur ces mouvements perpendiculaires que sera basée l'ossature générale de la nouvelle agglomération, mouvements perpendiculaires qui constituent la trame de la médina (est-ouest et nord-sud). Tous ces axes vont être repris et se prolonger "naturellement" dans la ville nouvelle et il en résulte une harmonie particulière entre les deux entités urbaines dans une composition qui articule et maintient des zones distinctes et limitrophes de part et d'autre des enceintes, almohade et andalouse, de Bâb El Alou à Bâb Rouah.

4./ Règles et réglementation d'urbanisation

Le parti de Lyautey fut rapidement pris et il résolut d'utiliser les principes et les règles déjà considérés comme acquis. " (18). Ainsi afin que la croissance des villes du Maroc sous Protectorat français puisse se faire selon les règles qu'il avait

éditées, " Lyautey décida que des plans d'aménagement et d'extension seraient dressés pour les agglomérations importantes en train de se développer ".(19) Pour mener à bien ce projet " Une chance toute particulière s'offrait à lui. Un de nos jeunes architectes les plus éminents, prix de Rome d'architecture, titulaire de la grande médaille d'architecture du Salon, M. Henri Prost, avait également obtenu le premier prix au concours international institué par le Gouvernement belge quelques années avant la guerre, pour l'élaboration du nouveau plan d'aménagement et d'extension d'Anvers." (20) Henri Prost avait séjourné en Orient et mené à bien un projet de restitution du vieux Stambul ainsi qu'un projet de reconstitution de la Cathédrale de Sainte Sophie de Constantinople, il semblait, de loin, celui qui pouvait le mieux exécuter le programme d'aménagement des villes du Maroc d'autant plus que " Secrétaire général de la Section d'hygiène du Musée social, il avait pris une large part à l'élaboration des projets législatifs touchant aux plans d'aménagement et d'extension des villes et il avait apporté les éléments et les avis les plus précieux dans toutes les discussions ayant trait aux questions d'urbanisme. C'était évidemment, pour le Général Lyautey the right man in the right place aussi s'empressa-t-il de l'appeler auprès de lui. " (21) Au sujet de cet attelage comprenant Le Général Lyautey, et deux architectes membres fondateurs de la Section d'Hygiène du Musée social, il ne restait plus au Président de cette Section qu'à conclure " Possédant alors le conseiller et l'agent d'exécution le plus parfait qu'il pouvait rêver, le Général édicta sans tarder les prescriptions nécessaires, et promulgua un Dahir réglementant l'aménagement et l'extension des villes du Maroc, qui constitue pour tous les Urbanistes un véritable modèle. " (22)

Pour faire respecter les contraintes d'organisation spatiale, Henri Prost, avec l'aide du premier Secrétaire général du Protectorat, Paul Tirard, met au point une importante législation de l'urbanisme directement inspirée des études et des projets qui étaient préparés au Musée social dans la perspective de la mise en œuvre d'une première législation sur les plans d'aménagement et d'extension. Ainsi par le dahir du 13 février 1914, sur les monuments et les sites, il est stipulé qu'après classement, un immeuble ne peut être détruit, ni restauré, ni modifié sans avis préalable du conservateur du Service des Beaux-Arts, qui peut même déclarer sa remise en état en passant outre la volonté de son propriétaire. Le Dahir du 16 avril 1914 suivant sur les plans d'aménagement et d'extension des villes, préconise l'obligation pour les médinas de faire l'objet d'un règlement d'urbanisme ou de protection artistique impliquant des servitudes précises en matière d'extension urbaine, de servitudes publiques et de taxes de voirie. Celui du 10 juin 1922 sur l'immatriculation obligatoire des immeubles compris dans les périmètres urbains redistribués, puis notamment, par le dahir du 1er avril 1924 et de la circulaire résidentielle du 25 juillet 1925 qui règlent les conditions dans lesquelles le Service des Beaux-Arts participe à l'aménagement des villes nouvelles. C'est donc bien dans le cadre de la modernisation du Maroc, qu'est retenu le principe de l'expropriation par zones.

De nombreuses mesures et dahirs complèteront au fil du temps élaboré pour garantir à la communauté indigène son autonomie culturelle,. Certains d'entre elles possèdent même une dimension coercitive à l'égard des populations françaises et européennes : l'interdiction des enseignes modernes dans les médinas, la réservation de l'accès aux mosquées aux seuls musulmans, le contrôle des autorisations de bâtir dans les villes anciennes, l'interdiction de détourner ou

s'attribuer les biens religieux – habous - destinés à l'édification des musulmans. C'est sur le mode de la seule juxtaposition pacifique des communautés indigène et occidentale que se déploie l'organisation urbaine du Protectorat marocain.

Le dahir du 31 juillet 1914 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui prévoit l'expropriation par 'zones', lorsque des considérations d'hygiène ou d'esthétique l'imposent, et 'l'expropriation conditionnelle' appliquée au propriétaire d'un terrain valorisé par des travaux de voirie et refusant de s'acquitter de la taxe de plus-value en découlant. Un autre mécanisme de la redistribution urbaine est fixé par le dahir du 10 novembre 1917 sur les associations syndicales. Cette astucieuse combinaison, imaginée par Guillaume de Tarde, économise à l'État du temps et de l'argent, puisque en principe les plus-values qu'il perçoit, auprès des propriétaires d'immeubles non touchés, équilibrent les indemnités qu'il débourse en faveur des propriétaires d'immeubles entamés. En frappant d'une servitude d'alignement tous les immeubles sis à l'intérieur du périmètre urbain, le Protectorat confère un caractère contraignant à la planification urbaine avant même que cela ne soit mis en pratique en métropole.

5./ Les principales orientations de la nouvelle capitale

Ainsi, suite à ses contacts avec le Musée social, Lyautey fait d'abord venir au Maroc Jean-Claude-Nicolas Forestier qui assumait alors la charge de Conservateur des promenades de Paris. Mais c'est surtout en raison de sa conception novatrice de l'aménagement qui allie composition urbaine et composition du paysage et de sa vision à long terme de la forme urbaine à une vaste échelle, qu'il est choisi pour cette mission. Auteur d'ouvrages présentant des théories nouvelles de l'extension des villes, Forestier est membre fondateur de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social en 1908, membre de la Société française des architectes et urbanistes en 1911 et animateur de bon nombre d'institutions qui ont compté dans l'urbanisme français. (23)

Il est sollicité dès janvier 1913 pour l'étude des formes d'extension des villes impériales et des réserves de terrains destinés à la création, dans les villes du Protectorat, de parcs et jardins publics. Au terme de six mois, il conclut cette mission par un rapport d'importance : " Rapport des réserves à constituer au dedans et aux abords des villes capitales du Maroc. Remarques sur les jardins arabes et de l'utilité qu'il y aurait à en conserver les principaux caractères." Le rapport préconise, entre autres, la sauvegarde des villes anciennes, le respect des paysages environnants, et la création de réserves boisées. L'importance et la portée de ce rapport sur l'aménagement des villes au Maroc sont longtemps restées méconnues malgré son impact et l'application effective des orientations tracées par son auteur.

En effet, ce rapport remis au terme de la mission de Forestier à Lyautey est longtemps demeuré un chaînon manquant de l'histoire de la planification urbaine au Maroc sous Protectorat français. Il préconise, d'autre part, le respect de la configuration de la ville arabe dans le cadre de l'extension des villes impériales et donne les principales prescriptions et orientations des grandes villes du Protectorat, s'inscrivant de manière innovante non seulement dans l'architecture du Maroc mais aussi dans l'histoire générale de l'architecture et de l'urbanisme du début du XXème

siècle. Ce rapport contribue, par ailleurs, à assurer l'articulation entre les entités urbaines anciennes et nouvelles par un traitement paysager, par une nature médiatrice entre des entités qui doivent rester spatialement et socialement distinctes.

Lyautey entérine les préconisations du Conservateur des Promenades de Paris et, sur sa recommandation et celles des animateurs du Musée social, fait venir à Rabat, l'architecte Henri Prost, lauréat de nombreux concours d'architecture et d'urbanisme. Henri Prost est nommé Responsable des Services d'Architecture et d'Urbanisme, directement rattachés au Résident général pour former le service des plans de villes au sein de l'administration du Protectorat français au Maroc. Après une courte mission, il s'installe à Rabat en janvier 1914 et y reste dix ans. C'est à lui que reviendra le mérite d'orchestrer et de planifier, les règles édictées par Lyautey et les grandes orientations prônées par Forestier. Séduit par un tel programme, conforté par un total appui du Résident Général, Henri Prost va expérimenter au Maroc, de nouvelles figures urbanistiques, bien avant que de tels modèles de planification urbaine ne soient pratiqués en Europe. Forestier et Prost se connaissent bien et avaient l'habitude de travailler ensemble. Ils étaient tous deux membres fondateurs de la Société française des architectes et urbanistes œuvrant à définir une nouvelle science que serait l'urbanisme. Tous deux suivaient les évolutions des théories et expérimentations urbaines à l'échelle internationale.(24) Deux politiques d'aménagement vont désormais être distinguées, habilement combinées et mises en œuvre dans un même dessein urbain où doivent 'voisiner' deux entités séparées.

6./ Villes "indigène" et ville européenne

La perspective de la séparation complète des villes indigènes et des villes européennes, est une des tâches confiée à Henri Prost. Grâce à son expérience et à son talent, il saura appliquer ces règles avec nuance et intelligence selon chaque situation. A Rabat, par exemple, l'on passe de la "ville européenne" à la médina aussi "naturellement" que l'on passe dans les villes occidentales du noyau historique aux quartiers nouveaux. Une des particularités du plan Prost de Rabat a été d'imposer des servitudes visuelles pour sauvegarder les points de vue les plus remarquables sur les paysages de la capitale.

Prost doit également veiller au refus du "mitage", selon l'expression consacrée par Lyautey. Ce refus du mitage est d'abord l'affirmation politique d'une coexistence pacifique entre deux communautés préservées dans leurs valeurs et systèmes de représentation et leurs identités singulières. Les directives de Lyautey à ce sujet ne souffrent d'aucune ambiguïté : " Il y a, à l'origine de la mutilation et même souvent de la disparition des villes indigènes, dans les pays où s'installe l'Européen, la tendance toute naturelle, forcée même au début, à s'installer là où se trouvent la vie et les affaires, c'est-à-dire dans la ville indigène. (25) A très bref délai chacun s'y gêne et en souffre, toutes les habitudes, tous les goûts s'opposent. Peu à peu, la ville européenne chasse le natif, sans pour cela réaliser les conditions indispensables à notre vie moderne, de plus en plus étalée et trépidante. En somme, il faut toujours, et vite, finir par sortir de la ville indigène et créer de nouveaux quartiers. Mais il est trop tard : le mal est fait : la ville indigène est polluée, sabotée, tout le charme en est parti et l'élite de la population l'a quittée. L'expérience de trop de villes algériennes était là pour nous l'enseigner. Il était donc plus simple, puisque l'on devait en sortir, de commencer par se mettre dehors. "(26)

" C'est de là qu'est partie notre conception initiale. Toucher le moins possible aux villes indigènes. Aménager à leurs abords, sur les vastes espaces encore libres, la ville européenne, suivant un plan réalisant les conditions les plus modernes, larges boulevards, adductions d'eau et d'électricité, squares et jardins, autobus et tramways, et prévoyant aussi les possibilités d'extension future." " Cette conception, dans son ensemble, ce n'est certes pas moi qui en ai eu l'honneur, mais avant tout M. Prost, le très grand urbaniste qui s'était pénétré de très intéressantes conceptions américaines, allemandes, les avait appliquées déjà en Belgique, et apportait au Maroc l'aubaine de son expérience et de ses larges vues ". (27)

7./ Protection du patrimoine architectural

Protéger le patrimoine culturel, c'est l'affaire des Beaux-Arts et des Monuments historiques, Service créé dans la sixième décision du Bulletin Officiel instauré par Lyautey. La septième décision était de nommer à sa tête, dès novembre 1912, Maurice Tranchant de Lunel. La première rencontre entre Lyautey et Maurice Tranchant de Lunel (28) est un exemple significatif de cette préoccupation constante du Résident Général pour la protection du patrimoine architectural et notamment à Rabat(29) . Dès les tout premiers mois de l'instauration du Protectorat français sur l'Empire chérifien, un classement du patrimoine va être initié et mis en place ainsi qu'une réglementation appropriée (30) De plus, on prévoit des 'zones de protection artistique' autour des sites et monuments classés historiques. L'esprit, les conditions, les modalités de la sauvegarde du patrimoine architectural au Maroc et notamment à Rabat, de même que la promulgation d'une législation d'avant-garde font l'objet d'analyses et de présentations remarquables dans la thèse de Daniel Rivet (31).

Il est difficile de mentionner les nombreux travaux entrepris dans la ville historique de Rabat, ils vont de la réalisation d'un tout-à-l'égout pour toute la médina à la restauration des fontaines et au remodelage de la voirie, etc. Trois exemples significatifs soulignent la protection effective du patrimoine architectural, la Qasba des Oudaya, la Nécropole du Chella et l'esplanade de la Mosquée de Hassan, qui constituent une part importante du patrimoine architectural ancien de Rabat.

. Les Oudaya : Noyau initial de la fondation de Rabat, cette citadelle-forteresse qui s'élève et flotte sur l'estuaire du fleuve et la mer, est l'œuvre du premier Sultan almohade, Abdel Moumen en 1150. La Qasba des Oudaya n'avait jamais subi d'occupation étrangère jusqu'en 1912. L'espace enclos par la haute muraille était utilisé en tant que parc aux troupes du génie, jusqu'à ce que Lyautey, impressionné par l'originalité de sa situation, décida d'y aménager un jardin andalou et des musées.

Pour protéger l'ensemble, un Dahir en date du 6 juin 1914 stipule son classement sur la liste des monuments historiques. Le projet est confié à Tranchant de Lunel qui réalise un jardin très apprécié depuis à Rabat, un enclos à la manière andalouse prépare à la visite d'une grande demeure du XVIIIème siècle totalement restaurée, appelée la Médersa. Demeure transformée elle-même en musée parmi d'autres musées avoisinants où Prosper Ricard, qui a fondé le Service des métiers et arts marocains, a réuni des collections de tapis, de broderies, de bois sculptés et de poteries. L'ensemble est achevé en 1917 et inauguré, par Lyautey, alors que la première guerre mondiale faisait rage. Il fallait "une force d'âme singulière au pilote

du Protectorat et à son équipage pour continuer cette œuvre de sauvegarde du patrimoine matériel de la civilisation musulmane au Maroc, en pleine expansion de fureur destructrice, ravageant l'Europe et n'épargnant pas, en métropole, quelques-uns de ses édifices témoins".(32)

. Le Chella : Autour du Chella où Lyautey aimait se recueillir, est dégagée une zone de protection de 250 mètres autour de la Nécropole mérinide. A l'intérieur, se développent sur une superficie de 9 hectares, les vestiges archéologiques romains, les tombeaux des princes Mérinides et également un mémorable jardin d'orangers. Certaines zaouïas, s'établirent autour de la mosquée et du mausolée mérinide, faisant de Chella un célèbre lieu de culte et de pèlerinage. De l'extérieur, on peut admirer la majestueuse porte du XIV^{ème} siècle dont l'immense arc encadré par deux tours contraste avec des motifs décoratifs finement ciselés. L'ensemble, les remparts en ruine, la porte majestueuse, le jardin et le mausolée furent restaurés.

. La Mosquée et le minaret de Hassan : aux alentours de la Tour Hassan, vestiges d'une immense mosquée inachevée qui eût été une des plus grandes du monde, commencée sur plus de deux hectares et demi par l'Almohade Yacoub al Mansour, est instituée une zone non aedificandi de 50 mètres. Dans la zone périphérique, on interdit aux villas de dépasser une hauteur de huit mètres et on leur impose d'être blanchies à la chaux et couvertes d'un toit en terrasses, de manière à conserver au paysage où s'élance la Tour Hassan, sœur jumelle de la Koutoubia et de la Giralda, sa majesté et son harmonie préexistante.

A Rabat, dès 1914, la Qasba des Oudaya, la Mosquée de Hassan et son Minaret de même que le Chella sont progressivement classés. Au fil du temps, sous la direction de Tranchant de Lunel, puis à partir de 1923 de Jules Borely, une équipe, très appréciée de Lyautey, où se distinguent Charles de la Nozières, Prosper Ricard et Jean Gallotti, permet à l'administration française d'élaborer un inventaire des monuments historiques classés et protégés. " De 1914 à 1930, le Service des Beaux-Arts a fait prendre quatre-vingt-douze dahirs de classements de monuments mauresques ou portugais, certains dahirs comprenant plusieurs classements." (33)

8./ Rabat, la ville nouvelle

Conservateur intégral du patrimoine architectural des cités musulmanes, l'urbanisme de Lyautey est expérimental et moderniste lorsqu'il s'agit de la création des villes nouvelles. Comme il l'avouera au soir de son existence " l'Urbanisme entendu dans son sens le plus large, est de la même famille que la Politique Indigène. Il apporte l'aisance de la vie, le confort, le charme et la beauté." (34) Fort de son expérience coloniale passée, plus enclin à une stratégie de gestion administrative du territoire conquis qu'à une stratégie de guerre, Lyautey savait précisément ce qu'il voulait et, d'emblée, imposa au Maroc, trois règles à respecter scrupuleusement dans le programme d'aménagement et d'urbanisme.

. D'une part, séparer les médinas et les villes européennes.

. D'autre part, protéger le patrimoine culturel du Maroc.

. Le troisième impératif est de voir appliquer aux villes nouvelles les principes les plus modernes et les plus raffinés de l'urbanisme.

L'originalité du Résident Général n'est pas seulement d'avoir prôné ces règles mais de les avoir appliquées rigoureusement. Lyautey savait que des travaux et recherches en matière d'aménagement urbain se déroulaient dans la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social. Dès 1913, il s'est adressé à cette Section pour exprimer son intention de faire établir des plans d'aménagement et d'extension pour Rabat. Laissons à George Riesler, Président de cette Section, le soin de préciser comment la politique urbaine coloniale au Maroc allait être influencée par le Musée social à Paris. " Il (Lyautey) s'est renseigné puis a consulté très utilement l'un de nos urbanistes les plus éminents, Jean Claude Nicolas Forestier, membre de cette section, qui n'hésita pas, sur l'appel du Général, à se rendre plusieurs fois au Maroc. " (35) Le parti de Lyautey fut rapidement pris, et il résolut d'utiliser les principes et les règles déjà considérés comme acquis. " (36) Afin que la croissance des villes du Maroc sous Protectorat français puisse se faire selon les règles qu'il avait édictées, " Lyautey décida que des plans d'aménagement et d'extension seraient dressés pour les agglomérations importantes en train de se développer." (37) Pour mener à bien ce projet " Une chance toute particulière s'offrait à lui " précise également George Riesler " Un de nos jeunes architectes les plus éminents, prix de Rome d'architecture, titulaire de la grande médaille d'architecture du Salon, M. Henri Prost, avait également obtenu le premier prix au concours international institué par le Gouvernement belge quelques années avant la guerre, pour l'élaboration du nouveau plan d'aménagement et d'extension d'Anvers. " (38) Henri Prost avait séjourné en Orient, avait mené à bien un projet de restitution du vieux Stambul et un projet de reconstitution très apprécié de la Cathédrale de Sainte Sophie de Constantinople, il semblait celui qui pouvait le mieux exécuter le programme d'aménagement des villes du Maroc d'autant plus que " secrétaire général de la Section d'hygiène du Musée social, il avait pris une large part à l'élaboration des projets législatifs touchant aux plans d'aménagement et d'extension des villes. C'était évidemment, pour le Général Lyautey the right man in the right place aussi s'empressa-t-il de l'appeler auprès de lui." (39) Au sujet de cet attelage comprenant Le Général Lyautey, et deux architectes membres fondateurs de la Section d'Hygiène du Musée social, il ne restait plus à George Riesler, Président de cette Section, qu'à conclure " Possédant alors le conseiller et l'agent d'exécution le plus parfait qu'il pouvait rêver, le Général édicta sans tarder les prescriptions nécessaires, et promulgua un Dahir réglementant l'aménagement et l'extension des villes du Maroc, qui constitue pour tous les Urbanistes un véritable modèle. " (40) Notons également que Henri Prost avait obtenu en 1910, avec Eugène Enard, le premier prix pour le plan d'extension de Paris et qu'il fut cofondateur, en 1911, de la Société française des Urbanistes avec, entre autres, Jean Claude Nicolas Forestier.

C'est en 1914 que Prost s'installe à Rabat et assure la direction du Service spécial d'architecture et des plans de villes jusqu'en 1923. Le service est rattaché au pouvoir central puis il va dépendre, à partir de 1919, du service de contrôle des municipalités. L'agence Prost ou l'Équipe constitué autour de Prost. Il est précédé par Adrien Laforgue puis rejoint en 1915 par Albert Laprade et progressivement par d'autres architectes dont Joseph Marrast, Edmond Brion, Auguste Cadet, Antoine Marchisio, etc. L'Agence Prost aura à réaliser une dizaine de villes nouvelles. Prost est considéré comme l'artisan des villes nouvelles, celui qui a matérialisé les idées de Lyautey. A Rabat des dispositions avaient déjà été préconisées, notamment une

ossature végétale qui ordonne l'espace urbain selon les recommandations de JCN Forestier entérinées par Lyautey.

"Rabat, ville nouvelle, siège de la Résidence Générale est l'un des plus beaux sujets pouvant tenter un architecte. Programme superbe à réaliser dans un cadre merveilleux." (35) Les caractéristiques essentielles sont ainsi décrites par Prost, " Le quartier administratif, le Palais impérial et le port constituent les trois éléments fondamentaux de la nouvelle agglomération (...) Une voie unique, où toutes les administrations ont pignon sur rue, forme l'axe principal de la nouvelle agglomération. Voie allant de la porte de la ville à la porte du cabinet de travail du Résident Général, avec au milieu, en souterrain, la gare centrale des voyageurs (36) L'ossature de la nouvelle agglomération est formée par deux mouvements de circulation, perpendiculaires l'un à l'autre. (37) Le premier de direction est-ouest, est basé sur le tracé de la grande route nationale. Le second courant de circulation, de direction nord-sud, empruntant d'anciennes pistes, correspondant aux portes d'entrée de la ville indigène. C'est l'une d'elles, l'ancienne piste du Dar El Makhzen ; qui est devenue cet axe principal où toute l'activité administrative est groupée " (38) Ceci étant établi, un problème d'une importance capitale s'est posé : préserver la beauté du site et conserver dans un cadre harmonieux, les vestiges d'un passé où s'écrivent les plus belles pages de l'histoire musulmane" (39) Dans cette perspective, " Quatre points de vue ont été planifiés, de la tour Hassan sur l'estuaire du Bouregreg; de la Résidence de Lyautey sur le panorama de Rabat-Salé ; de la municipalité sur la médina et sur l'océan ; enfin de la terrasse de l'Aguedal sur les remparts de Rabat. " (40)

Prost rappelle, par ailleurs, les instructions de Lyautey au sujet des Services administratifs centraux qui forment l'ossature du quartier de la Résidence, où réside le pouvoir civil et militaire, : "Il importe, (...) que toute personne, colon, officier, commerçant ou homme d'affaires, etc., ayant à fréquenter ces Services, puisse obtenir les renseignements qui lui sont nécessaires, dans le minimum de temps et avec le minimum de déplacement. (...) Enfin, il est nécessaire que chacun de ces Services soit conçu sur un plan à tiroir, (...) Cette usine de travail, vous la disposerez de manière à éviter la caserne. Elle doit être souriante, accueillante ; le travail considérable demandé à ceux qui l'occuperont doit être allégé par un séjour quotidien dans un cadre agréable. Pas d'énormes constructions, mais le plus possible de pavillons noyés dans la verdure, commodément reliés par des galeries ou pergolas." (41) Prost précise, par ailleurs, que s'il se réfère principalement au programme de la Résidence Générale du Protectorat avant d'énumérer les différents éléments pouvant influencer les dispositions de la ville nouvelle c'est "paracerque l'installation des Services centraux du Protectorat a été la raison d'être essentielle de la nouvelle agglomération. Tout autre élément était d'importance secondaire." (42)

De son côté, Guillaume de Tarde, juriste du Protectorat, décrit Rabat dans le détail et tout particulièrement la localisation définitive de la Gare de Rabat-Ville, si importante pour les schémas de circulation de la Capitale : " Ici la ville européenne, après une tentative d'incursion, comme toujours, au cœur de la ville indigène s'égaillait dans trois directions différentes : le long de l'Océan, (...) vers le sommet de la colline, (...) enfin, vers la future gare, que les techniciens avaient placée à trois kilomètres de la ville, au-delà de l'Aguedal. Trois villes en éventail, séparées par des zones infranchissables. C'est alors qu'intervint un événement tout à fait nouveau : la trouvaille d'un technicien, non d'un urbaniste, mais d'un technicien des chemins de

fer auquel je dois rendre hommage, M. Maitre-Devallon, qui imagina la traversée de Rabat en souterrain, avec sa gare en plein centre. Du coup, la ville nouvelle avait trouvé son axe et son point d'attraction". (43)

Dans le Rabat de Lyautey, c'est véritablement de microchirurgie urbaine, qu'il s'agit. Chaque option et chaque geste architectural et urbain, sont mûrement pensés, conceptualisés dans toutes leurs implications politiques, spatiales, sociales, esthétiques, patrimoniales et paysagères, dans une vision globale à laquelle le talent d'architectes, de paysagistes et d'hommes de l'art de renom, va donner forme (44). Une nouvelle pratique d'urbanisation - celle du zoning - permet à Prost d'articuler harmonieusement deux entités urbaines distinctes dans la même agglomération. De cette nouvelle pratique du zoning et de cette nouvelle plastique urbaine qui caractérisent l'aménagement des villes nouvelles au sein de l'Empire chérifien sous Protectorat français, Rabat, ville nouvelle, est l'exemple le plus abouti. On voit, d'une part, à quel point le Rabat de Lyautey est non seulement la Capitale, mais une Capitale où les bâtiments administratifs, qui la font Capitale, sont "théâtralisés" comme autant de repères spatialisés du Protectorat sur les tronçons majeurs et notamment d'un axe majeur, un axe principal reliant la médina à la Résidence Générale, passant par la Gare de Rabat-Ville. On mesure, d'autre part, que l'on est bien loin des destructions massives telles que celles pratiquées dans les médinas algériennes et notamment dans la Qasba d'Alger dès les années 1830, véritables boucheries urbaines, loin également du degré zéro de l'urbanisme, dont témoignent les trames géométriques des ingénieurs militaires de la Tunisie coloniale à partir des années 1880. Guillaume de Tarde, parmi bien d'autres, ne cache pas son admiration

" De toutes les villes modernes que je connais, c'est peut-être la plus intéressante, peut-être la plus réussie. Je suis persuadé, pour ma part, que lorsque cette ville se sera pleinement développée dans son cadre actuel, elle sera - avec les gratte-ciel et certaines réalisations étrangères en fait d'habitations ouvrières - l'une des créations les plus originales de la civilisation moderne en matière d'urbanisme. " (45)

C'est le cas à Rabat notamment de "l'axe principal qui mène de la porte de la médina à la porte du cabinet du Résident Général". Axe qui comprend, entre autres Services administratifs centraux, la Poste Centrale, la Banque d'État du Maroc, la Trésorerie Générale, le Palais de Justice, la Gare Rabat-Ville, la Direction des Postes et Télécommunications, celle des Finances, celle des Eaux et Forêts, le Siège de l'OCP, et bien d'autres édifices encore, jusqu'à la Résidence Générale.

L'emploi de thèmes architecturaux et de registres du décor, tels les cours intérieures, riads, jardins andalous, moucharabiehs, zelliges, coupes, tuiles vertes, matériaux locaux nobles disponibles tel le marbre ou encore les bois peints, qui sont intégrés, réinterprétés, actualisés dans des compositions spatiales et des traitements décoratifs d'édifices publics majeurs de la ville nouvelle.

Au sein de ces édifices majeurs du Rabat de Lyautey, les compositions les traitements paysagers et décoratifs acquièrent un nouveau statut, Un statut de modernité couleur locale, dans un métissage architectural bien contrôlé. Métissage au sens noble du terme, au sens de "fertilisation croisée". Allier, dans un urbanisme moderne et expérimental, la sobriété extérieure à la profusion raffinée de l'intérieur, tel est le parti pris nouveau qu'adoptent les architectes du Protectorat, épris de dépouillement après les outrances baroques du style fin de siècle et vibrant au contact de l'art "hispano-mauresque" qu'ils transposent librement dans les édifices publics, les espaces collectifs aménagés et les sièges du pouvoir colonial.

Libérée des pesanteurs historiques et des habitudes bureaucratiques, bénéficiant de l'appui du Résident Général, cette équipe dirigée par Henri Prost, a une occasion exceptionnelle de concevoir et de réaliser un urbanisme expérimental et une architecture pionnière. Les architectes, paysagistes et hommes de l'art de cette période du Protectorat, que l'on retrouvera plus tard à l'Exposition coloniale de 1931, à Paris, réalisent au Royaume chérifien, une grande réussite en matière d'architecture coloniale au Maghreb.

9./ La ville historique : Pas de dessein pour son destin

S'agissant de la médina de Rabat, il n'y a rien de prévu dans les plans de Prost. Au sein du Rabat Capitale de Lyautey, la médina, de par le nouveau statut qu'elle acquiert, n'est qu'une zone autonome parmi d'autres, dans laquelle des monuments, signalés précédemment font l'objet de mise à niveau, de mesures de restauration ou de classification patrimoniale. La médina est privée de ses zones naturelles d'extension extra-muros et elle est totalement cernée par ses propres remparts. Elle est phagocytée par le Rabat de Lyautey qui l'a cantonnée dans ses limites historiques. Les murailles destinées auparavant à la défendre deviennent dorénavant des obstacles qui vont l'asphyxier. On ne peut s'empêcher de penser à l'impératif de cette exigence qui s'inscrit même dans la toponymie. Les murailles sont "doublées" par des "militaires". En effet l'une des murailles va se trouver accolée au Boulevard du Général Gallieni que prolonge le Boulevard du Général Joffre et l'autre se trouvera accolée au Boulevard du Colonel Gouraud. Ce sont des militaires, de très haut rang, qui vont faire les "sentinelles" autour de la cité musulmane. C'est, si l'on ose dire, militairement que la médina est encerclée. Pas de dessein pour son destin. Autrement dit, la rançon la plus flagrante de cet urbanisme pionnier et reconnu comme tel, fut de n'avoir pas ménagé à la ville ancienne le minimum des moyens nécessaires pour qu'elle puisse s'adapter aux nouvelles conditions sociales et spatiales provoquées par les bouleversements qu'engendrent les règles édictées par Lyautey. De plus, entre la ville indigène et la ville coloniale, la disproportion éclate dans la répartition des crédits, qui privilégie presque exclusivement la dernière.

D'un côté on prévoit pour un futur lointain et on forge des cités expérimentales pionnières en matière d'urbanisme, de l'autre, on conçoit et on traite la ville musulmane comme une cité idéale ahistorique, une culture inerte, une épure de ville musulmane pétrifiée au nom d'une représentation excluant le changement. C'est ce qui a mené à la formulation de "valorisation du passé dans un futur exproprié" pour caractériser l'urbanité de cette période. Si la pratique nouvelle du "zoning" permet, en matière d'architecture et d'urbanisme de répondre aux objectifs du Protectorat, façon Lyautey, elle se fait, ici à Rabat, au détriment de la ville historique – formant une zone parmi d'autres dans le plan d'aménagement global. Le développement de la médina, de sa capacité d'extension, de réalisation d'équipements nécessaires, pour recevoir de nouveaux citadins et, notamment, tous ceux que l'exode rural conduit aux agglomérations urbaines, n'ont pas été pris en compte. D'une manière générale et uniquement pour Rabat, le dynamisme des villes coloniales a, en effet,

occulté des problèmes en germe dès le départ de l'urbanisme expérimental dont elles sont issues. Après une densification à outrance des médinas - dont seuls les édifices à valeur patrimoniale, "pittoresques" aux yeux des protecteurs, étaient réhabilités - le flot de l'exode rural allait se disperser dans des ceintures de bidonvilles de plus en plus grands, faits de nouallas dans les conditions les plus précaires, au fur et à mesure qu'ils étaient tenus à distance des périmètres urbains.

Pour la nouvelle capitale du Maroc sous Protectorat français, rien n'est prévu pour l'extension urbaine de la population "indigène". C'est ce que reconnaît explicitement Edmond Joyant, qui avait participé à l'aménagement de Rabat, dans son "Traité d'urbanisme" publié en 1923 : " Au recensement de 1921, la population indigène était de 21.724 habitants, dont 3.000 israélites. La superficie de la médina est d'environ 80 hectares, soit une densité de population d'environ 270 habitants à l'hectare, densité déjà forte et montrant la nécessité d'une extension. Il n'est prévu cependant aucun quartier indigène dans le plan d'aménagement de Rabat, car on estime que l'accroissement de la population indigène devra se porter sur la ville de Salé, très peu habitée par les Européens, et qui constitue l'extension indigène naturelle de Rabat. " (47) En d'autres termes, l'estimation est totalement erronée et, de fait, rien n'est prévu pour l'extension de la médina de Rabat qui reste prisonnière de ses "remparts pittoresques".

10./ L'Avenue Dar al Makhzen

Compte tenu de l'importance de l'Avenue Dar El Makhzen en tant qu'artère maîtresse au sein de la Ville Nouvelle, en tant que principale Avenue dans le Centre-ville de Rabat, une présentation plus détaillée, incorporant d'une part, une approche beaucoup plus détaillée des traitements paysagers à différentes échelles et, d'autre part, des représentations graphiques iconographiques des bâtiments.

Ceci précisé, nous pouvons suivre en toute connaissance de cause, l'épopée architecturale et urbaine et pour cela parcourir l'Avenue Dar al Makhzen, axe qui a valeur de symbole, axe structurant de la ville européenne qui prolonge une des artères principales de la médina et se développe sous des formes variées, par séquences différenciées, toujours encadrées de belles façades de bâtiments administratifs de la capitale.

A partir de la muraille andalouse, qui limite la médina au sud, l'Avenue Dar al Makhzen est bordée, dans sa première séquence, d'immeubles et de portiques. Elle prolonge la Rue El Gza au-delà de Bâb Jdîd et de Bâb Tben et s'engage dans une première séquence, entre les Nouvelles Galeries et la Poste. Elle s'élargit ensuite, à gauche et à droite, d'une allée centrale de palmiers dans une séquence plus majestueuse, plus monumentale où les belles façades des édifices publics l'emportent : La banque d'État du Maroc, à gauche, l'Hôtel des Postes à droite, ainsi que la Trésorerie générale qui font face aux immeubles d'habitation de Balima. Dans une troisième séquence, l'Avenue Dar el Makhzen s'élargit encore plus du fait du retrait qui précède le Palais de Justice et du retrait qui lui fait face, qui précède l'Hôtel Balima. (48) Puis l'Avenue reprend la largeur de la séquence précédente et aboutit à un grand croisement le Cour Lyautey. Là est le point nodal de la ville nouvelle à l'intersection des deux grandes artères qui ordonnent sa trame urbaine.

Sur cette place un porche agence les passages de la Gare centrale l'on pouvait voir, à l'époque, d'une part, les deux clochers de la Cathédrale Saint Pierre et, d'autre part, l'encadrement de la belle porte almohade de Rabat, mise en valeur par l'Avenue de la Victoire, nouvelle l'entrée principale de la Capitale.

Au-delà c'est bien entendu l'Hôtel Terminus, et l'imposant édifice régulier de la Direction générales des Postes et Télécommunications dont la régularité contraste avec l'élégance des courbures du siège de l'Office Chérifien des Phosphates. Situé de l'autre côté de l'Avenue Hassan Ier. L'Avenue Dar el Makhzen se prolonge et dessert d'un côté le Palais du Sultan et de l'autre les Services administratifs centraux qui précèdent la Résidence Générale. C'est à dire à gauche, la Direction du Service de Santé, le Bureau de Poste de la Résidence et, noyée dans la verdure la Résidence du Secrétaire Général à la Résidence. Puis à droite, la Direction de l'Agriculture, là où commence une galerie de liaison entre les bâtiments administratifs, la "pergola" dont parlait Lyautey dans sa description frappante de modernité et définissant bien avant l'heure l'ergonomie du travail. La "pergola" dessert notamment la Direction des Travaux Publics, la Direction des Eaux et Forêts, en léger retrait, un jardin de liaison puis la Direction générale des Finances, etc., jusqu'à l'entrée arrière de la Résidence Générale.

11./ La Résidence Générale

Trop souvent certains croient que Lyautey résidait dans cette somptueuse Résidence tout comme Louis II de Bavière résidait et recevait dans ses magnifiques châteaux en Bavière, Hohenschwangau, Neuschwanstein ou Linder of. Rien n'est plus faux, la Résidence Générale n'a été inaugurée par le Président Millerand, que lors de la première quinzaine d'avril 1922, au cours de laquelle il visita le Maroc. Soit environ dix ans après la nomination de Lyautey au Maroc, un an après qu'il eût été élevé à la dignité de Maréchal et trois ans avant son retour en France. De 1912 à 1922, il a déménagé à plusieurs reprises et l'on dispose de nombreuses photos de ces résidences en attendant La Résidence. Jacques Majorelle nous donne d'ailleurs une description d'une de ces "Résidences" : " La Résidence, bien que campée dans des chalets en bois, est très coquettement installée, dans la verdure. Le Général a chez lui quantité de choses marocaines plus épatantes les unes que les autres. Il est du reste à la source, et ses salons sont bondés de merveilles. Le Général qui a un goût parfait, s'en occupe lui-même très activement." (49)

Il est vrai que la Résidence Générale, avec ses annexes (écuries, hammam, jardins, bassins, garages, etc.) ne pouvait laisser indifférent tant par la beauté du site, que Lyautey avait choisi lui-même (50), que par ses qualités architecturales, paysagères et ses traitements décoratifs. Adossée à la majestueuse muraille almohade, située au point culminant de l'angle sud-est, la Résidence Générale profite d'une surélévation naturelle. Noyée dans une masse de verdure, elle donne d'une part, sur les ruines de Chella et les méandres du Bouregreg et, d'autre part, sur l'Océan, précédé par les masses blanches des médinas et de la Qasba des Oudaya qui semble flotter sur les eaux.

L'autre côté de la muraille almohade était occupé par le Palais Royal, les pôles du pouvoir dominaient l'ensemble de l'agglomération qui s'étale vers la mer et

le fleuve. Les deux pôles ainsi limitrophes et semblaient donner, au plan d'une symbolique de répartition spatiale, dans le prolongement de l'Avenue Dar el Makhzen qui les reliaient tous deux à la médina, le sens que la France coloniale voulait attribuer au statut politique du Protectorat. La Résidence étant située au point culminant de la ville, le drapeau français flottait au plus haut de la nouvelle Capitale.

Dans les compositions volumétriques, tout comme dans de nombreux registres du décor, de multiples innovations furent réalisées ; de même que dans les traitements paysagers qui intègrent, dans l'axe de la partie principale du jardin, un bassin de grandes dimensions dans lequel joue le reflet de la façade principale du bâtiment. Henri Prost, Albert Laprade, Adrien Laforgue, Marcel Zaborsky et de grands maîtres-maîtres de différentes corporations, comme l'illustrent la sélection de photographies présentées par Françoise Choay.

12./ Le Port de Rabat

Le port de Rabat est établi en rivière depuis l'embouchure du Bouregreg. Long d'une centaine de kilomètres, le Bouregreg arrive à l'Océan à travers une barre importante située à près de sept cents mètres du chenal d'entrée. Le tirant d'eau des navires a longtemps été limité jusqu'au début du XXème siècle.

Dès l'instauration du Protectorat français, d'importants travaux ont été engagés, dans un premier temps sur les frais d'une caisse spéciale, puis ont été confiés, en 1917, à une société concessionnaire (la concession devait prendre fin le 31 décembre 1980). Le programme consistait principalement en travaux de réduction de la barre et en aménagement de quais et de leur outillage. Il s'agissait, notamment, d'une part, de la construction de deux jetées au large, d'environ 450 mètres, et d'autre part, de la construction de deux jetées basses intérieures, pour fixer un chenal permettant un accès plus aisé au port fluvial.

En 1915, le trafic général, qui s'effectue sur la rive gauche du Bouregreg, avait atteint 28 millions de francs, conservant au port de Rabat le deuxième rang à la suite de celui de Casablanca . De 1917 à 1933, lors de l'achèvement du quai de la Tour Hassan, le trafic en tonnage était passé de 45.000 à 112.000 tonnes. Cependant, divers facteurs, dont notamment le développement du port de Casablanca et la crise économique de 1935, ont mis fin à la réalisation du projet ambitieux du port de Rabat.

La Rue des Consuls, qui longe le port et constituait le pôle économique de la cité abritait, bien avant 1912, les sièges d'agents consulaires d'Angleterre, d'Espagne, du Portugal, d'Italie, d'Autriche-Hongrie, d'Allemagne et des États Unis d'Amérique. Ce qui donnait une ambiance cosmopolite à cette rue.

Prost savait que le port de Rabat ne pouvait se développer conformément aux prévisions. Il n'a pas manqué de le dire "Le port que l'on a commencé à aménager, semble dans les prévisions actuelles, avoir un avenir restreint ; il est à trop peu de distance de Casablanca (92 kilomètres) et de Kénitra (32 kilomètres), et quel que soit cet avenir, ce port a peu d'influence sur le tracé de la nouvelle ville " (51)

13./ Lyautey, le rappel

Après plusieurs demandes formulées en fin 1923 et en octobre 1924, la démission de Lyautey est acceptée le 29 septembre 1925. L'âge du Résident Général, des incidents de santé, la Guerre du Rif depuis 1921, la nomination du Maréchal Pétain au Maroc sont parmi les facteurs qui expliquent cette démission. Le 12 octobre 1925 après des adieux émouvants, il s'embarque à Casablanca. Dès lors, il partage son temps entre son appartement Rue Bonaparte à Paris et son Château de Thorey dont il avait confié la restauration et les agrandissements à Albert Laprade. Il y avait réservé deux salons marocains. Notons qu'à son départ, respectueux du protocole qu'il avait mis en place, Il fut reçu en audience par le Sultan, le 2 octobre 1925 et lui fit part de son départ. Le Sultan répondit en ces termes : "Je regrette de vous voir quitter le Maroc et je déclare très fermement que, si vous n'aviez pas évoqué des raisons si graves, nous aurions fait une démarche personnelle auprès du gouvernement français pour lui demander de vous laisser ici." 2 octobre 1925. (52)

C'est là qu'il reçut, le 18 juillet 1926, le Sultan du Maroc Moulay Youssef, et plus tard, le Sultan Mohammed Ben Youssef qui lui a succédé en 1927 et deviendra, au moment de l'Indépendance du Maroc, le Roi Mohammed V. C'est là également qu'il n'a cessé de recevoir de nombreuses délégations de dignitaires marocains

14./ L'Exposition Coloniale

L'on peut, à juste titre se demander en quoi l'Exposition coloniale de 1931 a une quelconque relation avec le Rabat de Lyautey. La suite des faits relatés ne manquera pas d'apporter une réponse à cette interrogation. Âgé de soixante-quinze ans, Lyautey est désigné le 27 juillet 1927 Commissaire de la future Exposition Coloniale Internationale et des pays d'Outre-Mer qui se tiendra en 1931 à Paris, en bordure du bois de Vincennes. Cette Exposition, qui connut un succès retentissant et accueillit plusieurs millions de visiteurs, s'accompagnait d'un Congrès consacré à "L'Urbanisme aux Colonies et dans les Pays Tropicaux " auquel de nombreuses nations participèrent notamment par intérêt pour la réussite, en matière d'urbanisme, du Protectorat français au Maroc. Lyautey est également Président d'Honneur du Comité d'Organisation du Congrès International. Henri Prost en tant que Architecte en Chef du Gouvernement est Président effectif du Congrès de même qu'il en est le Rapporteur Général. Le Pavillon du Maroc est conçu par Albert Laprade de même que le Musée destiné à durer sous le nom officiel de Musée National des Arts d'Afrique et d'Océanie. (53) Albert Laprade est également membre du Comité d'Organisation auprès de Jules Marrast, Guillaume de Tarde, Jean Gallotti, Léandre Vaillat, etc. En vérité presque toute " l'équipe du Maroc " se retrouve à cette occasion, elle constitue la colonne vertébrale du Congrès en parfaite osmose avec le Maréchal Lyautey qui ne manque pas de rendre hommage aux membres de cette équipe dans ses discours et dans la Préface qu'il fait de l'ouvrage qui regroupe, en deux tomes, les "Communications et Rapports du Congrès International de l'Urbanisme aux Colonies et dans les Pays de latitude intertropicale." (54) Les communications et les débats sont riches d'enseignement notamment sur l'urbanisme pionnier du Protectorat français au Maroc tel qu'il fut pratiqué de 1912 à 1925 et au-delà.

Lyautey reçoit le Sultan de l'Empire Chérifien et guidera sa visite de l'Exposition le 7 août 1931. Le Discours adressé par le jeune Sultan est très élogieux : " En venant admirer l'Exposition coloniale, cette belle réalisation de votre génie, il nous est particulièrement agréable de profiter de cette occasion solennelle pour apporter notre salut au grand Français qui a su conserver au Maroc ses traditions ancestrales, ses mœurs et ses coutumes, tout en y introduisant cet esprit d'organisation moderne sans lequel aucun pays ne saurait vivre désormais. Pouvons-nous oublier, en effet, qu'à votre arrivée au Maroc, l'Empire Chérifien menaçait ruine ? Ses institutions, ses arts, son administration branlante, tout appelait un organisateur, un rénovateur de votre trempe pour le remettre dans la voie propre à le diriger vers ses destinées. En ménageant la susceptibilité de ses habitants, en respectant leurs croyances et leurs coutumes, vous les avez attirés vers la France protectrice par vos nobles qualités de cœur et la grandeur de votre âme." (55)

D'autre part, lors de son retour en France, la réception enthousiaste pour Lyautey urbaniste explique le succès professionnel d'Henri Prost dans le domaine des concours internationaux d'urbanisme. Le 24 mars 1928, le gouvernement conscient des faiblesses mêmes de la banlieue sur le plan de l'urbanisme crée auprès du Ministre de l'Intérieur, le Comité supérieur d'aménagement et d'organisation générale de la Région parisienne (CSAORP) chargé de réfléchir aux conditions d'un aménagement régional territorial du bassin parisien qui prenne en compte les nécessités d'une vision globale de l'urbanisme. Henri Prost est chargé d'élaborer le premier projet d'aménagement de la région parisienne prescrit par la loi du 14 mars 1932 réalisé deux ans plus tard et approuvé par le décret-loi du 22 juin 1939. Ainsi, les prémices d'un nouvel urbanisme développé au Musée social et appliqué expérimentalement dans le Maroc sous Protectorat est progressivement mis en œuvre en France à partir d'un premier projet d'aménagement confié à Henri Prost.

15. / Lyautey de la Zaouia aux Invalides

"Mon cher ami, C'est très sincèrement que je vous demande de me faire un projet de petit marabout, très simple, carré, couvert en tuiles vertes, pour servir de sépulture à ma femme et à moi, à élever au-dessus de Chella – le marabout le plus ordinaire mais avec une porte en ferronnerie que nous étudierons ensemble. J'ai déjà rédigé l'épithaphe à mettre intérieurement en français et en arabe. C'est la seule chose que je demande au Maroc de m'offrir. J'en ai parlé à M. Saint. Mais je voudrais qu'il fût construit le plus tôt possible, que je le sache fait et ai vu les photos afin d'être sûr qu'après moi on n'imaginera pas un monument quelconque alors que c'est cela que je veux. Je me permets donc de vous en charger, c'est ma dernière volonté. Je reviens ici en décembre (je pars tout à l'heure pour Thorey) et vous me le montrerez, le projet fait, n'est-ce pas . Affectueusement à vous. Lyautey." (56) C'est en ces termes que, le 27 octobre 1932, Lyautey s'adresse à Jean de la Nézière, qui était Chef du Service des Beaux-Arts de la Résidence

C'est toujours Albert Laprade qui fera la conception de ce "marabout le plus ordinaire". Le même Laprade dont la première rencontre avec Lyautey, à Casablanca

à l'occasion de la présentation des plans de la Foire de 1915, avait suscité une des fameuses fureurs que l'on a appelée "la colère du piétinement du képi.(57) Albert Laprade qui a largement contribué aux plans de la Résidence Générale à Rabat, à une multitude de projets au Maroc. De même qu'à la conception de l'agrandissement du Château de Thorey . C'est lui qui veillera à ce que soient exaucées les dernières volontés de Lyautey.

Après son décès le 27 juillet 1934, Lyautey reçut les hommages de la Nation le 2 août 1934 à Nancy, en présence du Président de la République. Conformément aux vœux exprimés dans son testament, il sera inhumé à Rabat. La translation des cendres se fera les 29 et 30 octobre 1935. C'est devant Bâb Rouah, magnifique porte d'époque almohade, que se déroulent les défilés de la dernière cérémonie présidée par Le Sultan Mohammed Ben Youssef. Son discours avait été lu la veille par le Grand Vizir Mohamed El Mokri : " Vous vous êtes acquitté avec conscience de tous les devoirs de votre charge, en même temps que vous vous êtes montré à la hauteur de toutes les situations. De quelle œuvre, en effet, peut-on parler au Maroc sans évoquer votre nom et quelle réalisation peut-on admirer sans faire votre éloge. (...) Dès l'instant où fut connu votre désir de dormir votre dernier sommeil dans ce pays que vous avez tant aimé, et le Gouvernement français ayant accueilli avec sympathie ce désir, S.M. le Sultan (...) lui a donné spontanément Son approbation, en reconnaissance de l'œuvre grandiose que vous aviez accomplie dans ce pays." (58)

Une description littéraire en est donnée par Jérôme et Jean Tharaud : " (...) Trois autres tentes abritaient les vizirs, les dignitaires du Makhzen , les grands caïds et les chefs de tribus. (...) " (59) et un tableau de Henri Pontoy, haut en couleur, immortalise la scène du salut à la dépouille du Maréchal qui s'est déroulée à Rabat (le 30 octobre 1935) avec comme toile de fond la porte magnifique mentionnée plus haut, celle de l'entrée principale du Rabat de Lyautey. (60)

Lyautey a vécu dans sa capitale en tant que Résident Général de 1912 à 1925. Il y est retourné, à sa demande préalable, s'y reposer de son dernier sommeil entre 1935 et 1961 soit deux fois plus longtemps. Depuis cette dernière date, sa dépouille repose aux Invalides dans la paix éternelle, après l'hommage rendu à "ce grand romantique de la pensée et de l'action " par le Général de Gaulle, le 10 mai 1961. (61)

Dans le contexte d'une recherche historique de modèles d'aménagement et d'urbanisme qui ont prévalu dans l'entre-deux-guerres, Françoise Choay avait invité à la redécouverte progressive d'autres courants. " Les deux dernières décennies, ont été marquées par la redécouverte progressive d'autres courants, d'autres personnalités, d'autres sources aussi, qui témoignent d'une prise de conscience d'une modernité autre, et permettent une approche plus pertinente des problèmes morphologiques et esthétiques de la ville, ou mieux, du processus d'urbanisation, à la fin du XXème siècle. "

Il est probable que, dans ce contexte, Françoise Choay ait pu classer le " grand romantique de la pensée et de l'action " avec ses praticiens de l'espace parmi les initiateurs d'une " modernité autre ", celle apparue justement dans l'espace colonial du Maroc de Lyautey.

" Tel a été le cas, en France, pour un groupe de praticiens, également hommes de réflexion, que l'on peut rassembler sous la dénomination d'École française d'urbanisme. Leur démarche peut-être caractérisée en particulier par : par son utilisation des techniques de pointe et par son remaniement du concept de réseaux d'aménagement, qui la situe dans le droit fil de l'œuvre de Hausmann et de Hénard, et qui a pu, dans une certaine mesure, la faire rapprocher du mouvement CIAM ; sa relation étroite avec la section d'histoire urbaine et rurale créée en 1906 en 1906 au sein social dont elle tient sa façon d'articuler par la médiation de l'histoire une triple problématique sociale, économique et esthétique, de la ville ; sa pratique de nouvelles échelles d'aménagement découvertes dans un espace colonial, devenu sous l'égide de Lyautey, un terrain d'expérimentation privilégié de l'urbanisme. "

Said Mouline
Rabat, le 7/02/2024

NOTES

(1) Cité grandiose et inachevée dont la construction fut l'un des trois regrets exprimés par son fondateur, Aboû Yoûsof Y'aqoûb El-Mansoûr l'Almohade, au soir de son existence, en raison de l'impact sur le Trésor impérial d'une cité restée inhabitée. Cf. "Rawd al-quotas", Ibn Abi Zar, Éditeur Torneberg, Uppsala, 1843, pp. 44-45.

(2) En 1936 Évariste Lévi-Provençal, historien de l'islam marocain et de l'Espagne musulmane, a proclamé Rabat français célèbre dans le monde entier comme un "chef-d'œuvre" de urbanisme et architecture réussis. Cit. par William A. Hoisington, in " Lyautey and the French conquest of Morocco ", New York, St Martin's Press, 1995, p.265,31.

(3) Selon l'expression du Général Lyautey : " (...) le grand urbaniste M. Prost qui fut réellement l'inspirateur de nos villes nouvelles et de la conception qui leur permit de voisiner sans trop de dommages avec les villes indigènes. " in Lyautey, "Paroles d'action, Madagascar, Sud-Oranais, Oran-Maroc 1900-1926 ", Librairie Armand Colin, Paris, 1927, pp. 451.

(4) " Cultures inertes ", Claude Lévi-Strauss, Race et histoire, Paris, Unesco, 1961, rééd. Gonthier, 1968, p. 35.

() William A. Hoisington, "Lyautey and the French conquest of Morocco", ,New York, St. Martin's Press, 1995, 265 p. ;

(5) Daniel Rivet, " Lyautey et institution du Protectorat français au Maroc, 1912-1925 ", Paris, 1996, Edition l'Harmattan, trois tomes.

(6) Guillaume de Tardé, "Lyautey, le chef en action" Paris, Gallimard, 1959, pp. 51-52.

(7) Propos de Lyautey tenus au crépuscule de sa vie, dans son ultime retraite à Thorey. Propos cité par Benoît-Méchin in "Lyautey l'Africain", Edition Librairie Académique Perrin, Paris, 1978, p. 372.

(8) Discours de Lyautey le 14 juillet 1913 devant la colonie française, cité par Arnaud Teyssier, in " Lyautey ", Edition Perrin, Paris, 2004, p. 284.

(9) Témoignage du commandant Gabriel BONNET, au sujet des directives de Lyautey. Source : Extrait partiel de la Revue P.N.H.A n° 65 Rabat, La Royale. Cité par Daniel Rivet in " Le Maroc de Lyautey à Mohammed V, le double visage du Protectorat ", Ed. Denoël, Paris, 1999, p. 228.

" La ville arabe, le quartier juif, je n'y touche pas : je nettoie, embellis, fournis l'eau, l'électricité c'est tout... La cité du Sultan, enclose entre murailles fauves, avec ses mosquées, ses palais, son harem, ses jardins royaux, je la respecte ; mais en face, dans le bled, je bâtis une autre ville. Là : une cathédrale très haute, très blanche, puis des boulevards, très larges, plantés de palmiers, de ficus...

Beaucoup d'air, de lumière. Les maisons, les palais de la Résidence, les casernes, lycées, tribunaux, hôpitaux, spacieux, style du pays, toits en terrasse, mais sans uniformité. Tout autour des jardins, des océans de fleurs qui se succèdent toute l'année : bougainvilliers, pourpres, violets, montent à l'assaut des maisons aux plombages azurés, hibiscus couleur de flamme, rosiers, géraniums. une ville jardin ! Vous respecterez les joyaux antiques, la Tour Hassan, les ruines de sa mosquée et leurs nids de cigognes, le Chella, sa nécropole, ses mosquées funéraires superposées à l'ancienne ville romaine... Pour ne rien salir, la voie ferrée arrivera sous un tunnel. Autour de la gare, en étoile, je veux des boulevards impériaux ; hors des remparts et de leurs portes rouges, des parcs et des jardins de Babylone, fleurs, eaux courantes, champs d'orangers...

On voit toujours trop petit ! nous sommes dans un grand pays neuf... "

(10) Profitant de la " douce somnolence du Makhzen ", Lyautey met en place les instruments du pouvoir, les Services administratifs centraux qu'il appelait " l'usine " : Comment se pratique actuellement le Protectorat du Maroc ? D'abord en ce qui concerne le Sultan ? Un très grand souci de sauvegarder ses prérogatives extérieures, de l'entourer d'égards protocolaires. Mais sous cette apparence quelle est la réalité ? Toutes mesures administratives sont prises en son nom. Il signe les dahirs. Mais, dans la pratique, il n'a aucun pouvoir réel, n'a de rapports qu'avec le Conseiller Chérifien qu'il voit journalièrement ; mais c'est tout. Son avis n'est, de fait, demandé que pour la forme. Il est trop isolé, enfermé dans son Palais, trop à l'écart du mouvement des affaires publiques, n'allant rien voir lui-même malgré le désir certain qu'il y en aurait et l'intérêt très réel qu'il porte aux choses, mais y mettant une grande réserve, attendant qu'on le lui offre (. . .). Le Grand Vizir, les Vizirs, ne participent à aucune délibération sur les affaires importantes traitées exclusivement et en dehors d'eux dans les services français... Il n'y a presque aucun rapport de service ni d'affaires entre les Chefs de service et les Vizirs. Le Makhzen que rien ne galvanise, risque de s'enliser dans une douce somnolence (....)". Centre des archives de Nantes, Archives du Protectorat, Direction de l'Intérieur, Note sur la politique du Protectorat, 18 novembre 1920, pp. 2, 3 et 8.

(11) Il faut encore noter la constitution de deux services français chargés du contrôle de l'administration indigène que représentent, d'une part, la Direction des affaires indigènes et du Service des renseignements, exerçant leur autorité dans les régions soumises à l'autorité militaire, et le Service des contrôles civils du Secrétariat général du protectorat, qui contrôle les régions pacifiées placées sous régime civil." Cf. "Lyautey et l'aménagement des villes marocaines " Rémi Baudoui et Said Mouline, in Annales de l'Est, Lyautey n° spécial, 2004, p.62.

(12) Cf. Les articles et communications suivants :

" Rabat en 1892 ", Capitaine Schlumberger, Vincennes, Service historique de la Marine (Service général ,campagnes) Carton n° 2458, Dossier K.

" Portrait architectural et urbain de Rabat "

Said Mouline, en collaboration, publié en français dans le supplément d'Archiscopie, Bulletin de l'Institut Français d'Architecture ", Paris, 1986 et en anglais dans la Revue " Mimar " Prix Aga Khan d'Architecture, Genève, 1986.

" Architectures métissées ", Said Mouline, In Revue " Signes du Présent " n°3, Rabat, 1988, pp. 83 à 88.

" Trois maisons en Médina de Rabat " Said Mouline, , In " L'habitat traditionnel dans les pays musulmans autour de la Méditerranée ", Vol. 1, édité par l'Institut français d'Archéologie orientale ", Le Caire, 1988, pp. 243 à 263 et 18 planches.

" Renaissance ou chant du cygne de thèmes architecturaux anciens à Rabat "

Said Mouline, In " L'habitat traditionnel dans les pays musulmans autour de la Méditerranée " Vol. III, Le Caire, 1990, pp. 877 à 888 et 9 planches.

" Traditions en perdition et contemporanéité sans identité ", Said Mouline, in Publications des Actes du Séminaire International "Sciences Sociales et phénomènes urbains dans le Monde Arabe" organisé par l'Association de Liaison entre les Centres de Recherches et Documentation sur le Monde Arabe Casablanca, 30 novembre – 2 décembre 1994. Publication du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Études Islamiques, pp. 6.

" Rabat. Du Ribat à la Capitale du Protectorat français au Maroc ", Said Mouline, Colloque international " Alger, lumières sur la ville " organisé par l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger", Alger, du 4 au 6 mai 2002.

" The changing morphology of the Moroccan Medina of Rabat " Said Mouline, Harvard University, march, 12, 1998.

" Rabat –Salé : Holy Cities of the two Banks ", Said Mouline, in " The City in the Islamic World ", 2 Vol. Edited by Brill, Leiden – Boston, Vol. 1, 2006, pp. 643 à 662.

(13) On peut citer Le Caire et Tunis ainsi que Alger, Damas, Alep, Bagdad, Bursa, Sana'a, Harar, Tripoli, etc. " L'habitat traditionnel dans les pays musulmans autour de la Méditerranée", op.,cit., 1988., " " Rabat –Salé : Holy Cities of the two Banks ", op.cit. 2006.

(14) " A l'embouchure d'un long fleuve africain où la mer entre largement en longues lames frangées d'écume, deux villes prodigieusement blanches, deux villes des Mille et une nuits, Rabat el Fath, le

Camp de la Victoire, et Salé la barbaresque, se renvoient de l'une à l'autre rive, comme deux strophes de la même poésie, leurs blancheurs et leurs terrasses, leurs minarets et leurs jardins, leurs murailles, leurs tours et leurs grands cimetières pareils à des landes bretonnes, à des vastes tapis de pierres grises étendus au bord la mer. " Jérôme et Jean Tharaud in "Rabat ou les Heures marocaines", Emile Frères, Éditeurs, 1^{ère} Edition, 1918.

(14 bis) " D'une hauteur de 44 mètres et d'une section carrée de 16,20 mètres, il est visible de la mer et domine toute la vallée où serpentent les méandres du Bouregreg". Jacques Caillé, in "La mosquée de Hassan à Rabat », (PIHEM, t. LVII), Arts et Métiers Graphiques, Paris, 1954.

(15) Une telle réalisation d'ensemble et non par croissance organique, explique la grande régularité du tracé du nouveau Mellah, identique à celle du tracé du Mellah de Salé dû au même Souverain à la même date.

(16) Houmat ou entités socio-spatiales nées des subdivisions et divisions de la cité. La plupart des observateurs attestent leur existence sans toutefois s'accorder sur leur nombre. Chaque entité possède bien souvent en commun des équipements de base (mosquée, hammam, fontaine, four à pain, msid, etc.) et de créer chez les habitants un sentiment d'identification et d'appartenance au lieu. Cf. " Rabat. Description topographique", Louis Mercier, in "Archives Marocaines ", Vol. VII, 1906.

" L'administration marocaine à Rabat " Louis Mercier, in "Archives Marocaines, Vol. VII, 1906. " Rabat ", Louis Botte, Tome XIX, mars 1913. " Rabat en 1916 " Lucien Roussel, Revue du Monde Musulman, 1917-1918. " Rabat et sa région ", in " Villes et Tribus du Maroc ", Tome 1 " Les villes avant la conquête ", Éditions Ernest Leroux, Paris, 1918.

(18) à (22) Georges Risler, Membre du Comité de Direction et Président de la Section d'Hygiène du Musée Social in " Les villes d'aujourd'hui et de demain", "France-Maroc", Revue Mensuelle, n°1, mars 1920, pp. 65-66.

(23) Cf. "Du jardin au paysage urbain", Actes du Colloque international sur J.C.N. Forestier, 1990, Sous la direction de Bénédicte Leclerc, Edition Picard, Paris , 1994.

" Grandes villes et systèmes de parcs. France, Maroc, Argentine ", J.C.N. Forestier, Éditions Norma, Paris, 1997. C. également " Jardins, carnet de plans et de dessins ", J.C.N. Forestier, Réédition Picard, Paris, 1994.

(24) C'est ce que Forestier rapporte en 1906 dans *Grandes villes et systèmes de parcs*, le Park System de Frederick Law Olmsted.

(25) Lyautey, "Paroles d'action,... 1900-1926 ", pp.451-2. A Rabat, par exemple, les rues Souïqa, des Consuls et El-Gza, ainsi que le Boulevard El-Alou et leurs abords, sont envahis par des magasins et équipements européens (Galleries parisiennes, Charcuterie Lyonnaise, Félix Potin, Quincaillerie franco-marocaine, Fémina-modes, le Café de Paris, le Café de Tunis, le Maroc Hôtel, le Tourist Hôtel avec sa Brasserie Guillaume Tell, l'Hôtel transatlantique, la Brasserie Roblin, l'Hôtel du Coq gaulois, etc.

(26) Lyautey, "Paroles d'action,... ", pp.452-3.

(27) Ibid., p.453.

(28) " La première fois que j'avais vu Rabat, c'était cinq ans avant d'y venir en tant que Résident Général, en 1907, (...). J'étais resté sous l'impression du charme et de la poésie de cette ville incomparable. Aussi, quand j'y revins en 1912 comme Résident Général, me réjouissais-je, (...), de ce que mes yeux allaient retrouver (...). Or, ce que je vis, au lieu du bel horizon de mer dont rien ne brisait la vue au-delà du grand cimetière, ce furent, arrivées déjà à mi-hauteur, deux hideuses constructions. C'étaient deux casernes, qu'on aurait pu et dû mettre ailleurs qu'en pleine ville indigène, dans ce site merveilleux. " Lyautey, "Paroles d'action, Madagascar, Sud-Oranais, Oran-Maroc", 1900-1926", Librairie Armand Colin, Paris, 1927, pp. 445-446.

(29) " Le lendemain me fit rencontrer à mon bivouac un groupe de touristes (...), l'un d'eux était M. Tranchant de Lunel, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, qui avait voyagé en Égypte, en Orient et en Extrême-Orient, (...), je le mis, bien entendu au courant de ce que je venais de voir à Rabat. Il prit un crayon (...) et fit un croquis montrant comment on pourrait peut-être les (les casernes) habiller (...). Ma réponse fut que je le priais de ne pas rentrer en France, que je le prenais dès maintenant comme directeur provisoire des Beaux-Arts et qu'il allait se mettre à l'œuvre à Rabat dès le lendemain. In, " Lyautey " Paroles d'action " op., cit. p.(446). Voici le récit de la rencontre tel que le rapporte Maurice Tranchant de Lunel

" Grande fut ma stupéfaction quand le général parut éprouver un certain plaisir en entendant prononcer mon nom. D'un pas il fut sur moi, me prit par les deux épaules et me dit ' Enfin je vous trouve. Vous êtes l'homme que je cherchais et voulais joindre au plus vite. On m'abîme le pays, on m'éreinte Rabat par des bâtiments informes. Si vous restez avec moi je vous demande en grâce de veiller à ce que l'on cesse cette dévastation pendant que j'aurai, moi, pendant au moins deux ans, la tâche des opérations militaires et de pacification de pays' "

Tranchant de Lunel, " Au Pays du paradoxe. Maroc ", Bibliothèque Charpentier, Paris, 1924, pp. 136-137.

(30) Très vite par le dahir du 13 février 1914 sur les monuments et les sites, il est stipulé qu'après classement un immeuble ne peut être détruit, ni restauré, ni modifié sans l'avis préalable du conservateur du service des Beaux-Arts, qui peut même déclarer sa remise en état en passant outre la volonté de son propriétaire. Le dahir du 16 avril suivant sur les plans d'aménagement et d'extension des villes, préconise l'obligation pour les médinas de faire l'objet d'un règlement d'urbanisme ou de protection artistique impliquant des servitudes précises en matière d'extension urbaine, de servitudes publiques et de taxes de voirie.

De nombreuses mesures et dahirs complèteront au fil du temps l'arsenal juridique déjà élaboré pour garantir à la communauté indigène son autonomie culturelle. Certaines d'entre elles possèdent même une dimension coercitive à l'égard des populations françaises et européennes : l'interdiction des enseignes modernes dans les médinas, la réservation de l'accès aux mosquées aux seuls musulmans, le contrôle des autorisations de bâtir dans les villes anciennes, l'interdiction de détourner ou s'attribuer les biens religieux – habous - destinés à l'édification de quartiers musulmans. C'est sur le mode de la seule juxtaposition pacifique des communautés indigène et occidentale que se déploie l'organisation urbaine du Protectorat marocain.

(31) Daniel Rivet, "Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc 1912 – 1925 ", op. cit., T3, pp. 147 à 160.

(32) Les pertes humaines de la Première Guerre mondiale s'élèvent à 18,6 millions. Ce nombre inclut 9,7 millions de morts pour les militaires et 8,9 millions pour les civils. Lyautey était d'autant plus sensible à cette œuvre de sauvegarde que le château familial de Crévic avait été incendié par les allemands le 22 août 1914.

(33) " Historique de la Direction Générale de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités, Historique (1912 – 1930) ", Publication de la République Française au Maroc, à l'occasion de l'Exposition coloniale internationale de Paris. p.116.

(34) Lyautey, Préface in " L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux ", op. cit., tome 1, p. 7.

(35) Henri Prost, " Le développement de l'urbanisme dans le Protectorat du Maroc, de 1914 à 1923. " op. cit., tome premier, pp. 65 - 66.

(36) Op., cit, p.66.

(37) Op., cit, p.66.

(38), (39), (40) et (41) Op., cit, p.67.

(41) et (42) Op., cit, p.67.

(43) Guillaume de Tarde, Ancien Secrétaire Général du Protectorat de la République française au Maroc.

(44) " L'Urbanisme en Afrique du Nord. Rapport Général " du Congrès international de l'Urbanisme aux colonies, tenu à l'Exposition coloniale Internationale, in " L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux," op. cit. p 30.

(45) Op., cit, p.67

(46) Op., cit. p.31

(47) Edmond Joyant " Traité d'Urbanisme ", Léon Eyrolles Éditeur, Paris, 1923, 2^{ème} tome, pp. 92 à 97.

(48) Balima, cet hôtel, d'un grand luxe à l'époque, donne le ton et une unité de composition des façades des immeubles d'habitation qui l'encadrent.

(49) Archives privées : Jacques Majorelle, lettre à Abel Cournault, Casablanca, 7 octobre 1917. Cité par Emmanuel Hecre, in " L'amitié de Lyautey pour la Famille Cournault ", in " Annales de l'Est ", Actes du Colloque de Nancy, 17-18 septembre 2004, numéro spécial 2004, p.192.

(50) " Lyautey, un jour, arrêtant son cheval sur la hauteur dominant Rabat et embrassant le paysage unique se déroulant devant lui, déclara que là, et pas ailleurs, s'élèverait la Résidence. Point de repère : trois figuiers qui sont devenus le centre du patio. ", Jules Marrast, in " L'œuvre de Henri Prost. Architecture et Urbanisme ", Publication de l'Académie d'Architecture, Paris, 1960. p. 83.

(51) Henri Prost, in " L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux ", op. cit. p. 67. H. Prost va plus loin dans l'exclusion du port dans le développement urbain de Rabat " Le tracé de la future agglomération de Salé est beaucoup directement intéressé par ce futur port " p.67.

(52) Site officiel - Amitié franco-marocaine - Fondation Lyautey <http://www.lyautey.mosaiqueinformatique.fr/content/view/85/49/>

(53) Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie qui a fermé ses portes en janvier 2003.

(54) "J'ai eu la chance dès le début d'avoir des collaborateurs d'art de premier choix. La guerre m'en amena d'autres : grands blessés revenus du front, tels M. Laprade, architecte dessinateur de tant de goût, le grand artiste Boulet de Monel, le peintre Vicaire venu de la Villa Médicis, des mobilisés dirigés au cours de la guerre sur le Maroc, M. Ricard, M. de la Nézière, M. Rousseau, le graveur Lobel Riche et j'en oublie ; et enfin le grand urbaniste M. Prost qui fut réellement l'inspirateur de nos villes nouvelles et de la conception qui leur permit de voisiner sans trop de dommages avec les villes indigènes. " Lyautey, Paroles d'Action. " op.cit. p. 451.

(55) Discours prononcé par Sa Majesté Chérifienne, Sidi Mohamed Ben Youssef Ben El Hassan, au Musée des Colonies, à l'Exposition Coloniale de 1931, In " *Mémorial Lyautey, l'œuvre de la France au*

Maroc, Livre d'Or du Centenaire ", Raymond Lacour, Jacques Varanguien de Villepain, André Rerevende, p. 757.

(56) Lettre adressée le 27 octobre 1932, de la Rue Bonaparte à Jean de la Nézière. Cité par Benoît-Méchin in *Lyautey l'Africain*, Edition Librairie académique Perrin, Paris, 1978.p. 378.

(57) " L'un des soucis dominants de Lyautey était de donner le sentiment aux "indigènes", que la guerre, si lourde qu'elle fût, était allégrement supportée par les Français. Pour cela , il imagina d'organiser des foires montrant que la vie économique se poursuivait, que les échanges continuaient à se faire et même à se développer. La première foire eut lieu à Casablanca, à la fin de 1915. On y exposa les esquisses de Prost et à cette occasion il se produisit un éclat qui campe la figure du Grand Patron que fut le Maréchal. Il avait plu, comme il pleut au Maroc, à torrents, les minces toitures avaient été traversées et les dessins de Prost, inondés, pendaient lamentablement. Prost était là, dépité, attendant le général. Il était accompagné d'un sergent d'infanterie, débarqué de la veille. Lyautey vint, vit et se mit dans une terrible colère, jetant son képi à terre et le trépignant des pieds. Le sergent crut bon d'intervenir en murmurant quelques mots, qui, quoique inaudibles, le firent remarquer de Lyautey. Ce dernier détournant sa fureur sur ce militaire qui semblait être au courant et le rendant responsable de la catastrophe, le traita comme un commandant en chef peut traiter le plus modeste des gradés coupables d'une impardonnable sottise, comme un cavalier peut traiter un misérable biffin. Des territoriaux en armes rendaient les honneurs ; on eut l'impression qu'il allait leur être ordonné de tirer sur ce pelé, ce galeux, et lui faire rendre le dernier soupir". Témoignage de Jules Marrast, in " L'œuvre de Henri Prost ", op., cit. pp. 63 et suiv.

(58) "Translation au Maroc des cendres du Maréchal Lyautey 29-30 Octobre 1935" Publié par la Résidence Générale de France au Maroc, 1935.

((59) " (...) Trois autres tentes abritaient les vizirs, les dignitaires du Maghzen, les grands caïds et les chefs de tribus. 'La montagne est venue à lui,' disait le grand vizir. Et le Pacha de Marrakech, dans son langage fleuri : 'Jamais les femmes du Maroc ne tisseront assez de tapis pour étendre sous ses pas !' In "La double confiance", Jérôme et Jean Tharaud, Librairie Plon, Paris, 1951, p.174.

(60) Il s'agit ici de Bâb Rouah, une des portes almohades de Rabat, Ces portes, datées du XIIème siècle, sont beaucoup plus réputées pour leur fonction ornementale que pour leur fonction défensive. " Elles comptent par leur allure monumentale et par l'élégance robuste de leur décor, taillé dans la pierre, au nombre des œuvres les plus belles de l'art islamique d'Occident" G. Marçais, ". L'architecture musulmane d'Occident," Arts et Métiers graphiques, Paris, 1954. P. 223.

(61) " (...) ce que fit ce grand romantique de la pensée et de l'action, porte l'empreinte d'une œuvre classique, c'est-à-dire valable en tous cas et en tout temps parce que ce fut une œuvre immense". Charles De Gaulle, discours du 10 mai 1961 à l'occasion de la cérémonie d'accueil des cendres du Maréchal Lyautey aux Invalides.

Said Mouline.
Rabat, le 7/02/2024